



**Conseil général
de
Montpreveyres**

PREAVIS N°8/2021 DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL Indemnités du Conseil général pour la législature 2021-2026

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Introduction et contexte

Conformément à l'article 16 de la Loi sur les communes (LC), le Conseil général, sur proposition du bureau, fixe les diverses indemnités des membres du Conseil. Cette décision est prise, en principe, une fois par législature.

Nous constatons une stabilité des montants d'indemnisation des membres du Conseil général depuis plusieurs législatures. Après une analyse des diverses pratiques voisines, le bureau a relevé que Montpreveyres présentait des montants d'indemnisation sensiblement inférieurs à des communes comparables (Corcelles-le-Jorat, Jorat-Mézières, Vucherens ou encore Vulliens).

En parallèle à cela, le bureau reconnaît une complexification du travail législatif impliquant un renforcement de l'engagement des membres du Conseil général. Pour ces raisons, il n'est pas rare de constater de nombreuses vacances dans des commissions ou au sein même du bureau.

De plus, pour certains postes, des compétences spécifiques sont souhaitées, en particulier pour la présidence, le secrétariat et la présidence des commissions. Le tarif horaire calculé de ces fonctions se trouve actuellement dans une fourchette de CHF 7.00 à CHF 17.00. Ces traitements disparates ne correspondent pas à la réalité économique actuelle ce qui a pour effet de freiner les candidat-e-s à s'engager pour des tâches complexes, exposées et parfois peu valorisantes.

En réponse à cela, le bureau vous propose un réaménagement de la grille d'indemnisation selon le tableau en page 2. Il a été élaboré de telle manière à ce que la fonction de Président(e) du Conseil général atteigne un tarif horaire de CHF 40.- et que les autres tâches soient rétribuées à hauteur de CHF 30.- par heure. Afin de simplifier certains travaux, des indemnités forfaitaires sont proposées. Elles évitent ainsi le décomptage systématique des heures pour des prestations individuelles et diminuent la charge administrative du processus de paiement des indemnités. Ces forfaits ont été calculés sur la base d'occupations normales observées par le bureau.

Des tarifs fixes annuels sont proposés pour la présidence et le secrétariat, le but étant de garantir un revenu minimum à ces deux fonctions et ainsi renforcer leurs attractivités.

Un supplément plus élevé est proposé pour la fonction de présidence de la Commission de gestion. Cette dernière est particulière dans le sens où l'objet traité prend en moyenne 10 séances qu'il faut organiser et conduire, en plus de la rédaction du rapport. De plus, le membre chargé de ce poste est régulièrement détaché pour des recherches d'informations vers la Municipalité ou l'administration communale.

Enfin, le bureau du Conseil ne propose pas de jeton de présence pour ses séances en plénum. En effet, la participation y est dans l'ensemble satisfaisante. La situation ne suggère donc pas une remise en question de cette pratique.

Régime des indemnités pour la législature 2016 – 2021

À des fins de comparaisons, nous vous présentons le tableau des indemnités actuellement en vigueur.

CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES INDEMNITES

	Tarifs au 01.07.2006	Tarifs du 01.07.2011 au 31.06.2016	Tarifs dès le 01.07.2016
CONSEIL GENERAL			
Président	Fr. 160.-- (par séance)	Fr. 160.-- (par séance)	Fr. 200.-- (par séance)
Secrétaire	Fr. 265.-- (par séance)	Fr. 265.-- (par séance)	Fr. 280.-- (par séance)
Commission (par membre, par séance)	Fr. 22.-- (par séance)	Fr. 22.-- (par séance)	Fr. 25.-- (par séance)
Rapporteur commission par objet	Fr. 22.-- (par séance)	Fr. 22.-- (par séance)	Fr. 25.-- (par séance)
VOTATIONS			
TOUS (Président, vice-Président, secrétaire, scrutateurs, suppléants)	Fr. 45.-- (par séance)	Fr. 45.-- (par séance)	Fr. 45.-- (par séance)
ELECTIONS			
TOUS (Président, vice-Président, secrétaire, scrutateurs, suppléants)	Fr. 80.-- (par séance)	Fr. 100.-- (par séance)	Fr. 100.-- (par séance)
AUTRES PRESTATIONS Formation, séances d'informations, préparation des élections pour le Président			
TOUS (Président, vice-Président, secrétaire, scrutateurs, suppléants)	Fr. 22.--/heure	Fr. 25.--/heure	Fr. 25.--/heure
INDEMNITES / KM (déplacement pour séances de formation et d'informations)			
Président + secrétaire	---	Fr. --.70 ct/km	Fr. --.70 ct/km
DIVERS (frais d'impression de documents de préparation des séances de conseil, de votations ou élections)			
Président + secrétaire	---	Fr. 5.-- (par séance)	Fr. 5.-- (par séance)

Nous renonçons aux jetons de présence pour les conseillers.

Montpreveyres, le 24 mai 2016

Le bureau du conseil

Indemnités du Conseil général 2021-2026

Conseil général	Indemnités
Président.e du Conseil général	CHF 1'000.- fixe annuel CHF 200.- par séance
Secrétaire du Conseil général	CHF 1'000.- fixe annuel CHF 250.- par séance
Membres du bureau et des commissions	CHF 30.- par heure
Supplément pour les rapporteur.euse.s des commissions	CHF 120.- par objet
Supplément pour la présidence de la Commission de gestion (non cumulé avec le supplément ci-dessus)	CHF 250.- fixe annuel
Jeton de présence des membres du Conseil.	Néant
Votations et élections	Indemnités
Président.e	CHF 40.- par heure
Scrutateur.rice.s et membres du bureau	CHF 30.- par heure
Autres tâches et prestations	Indemnités
Président.e du Conseil général	CHF 40.- par heure
Membres du bureau	CHF 30.- par heure
Indemnités de déplacement hors territoire communal (véhicules individuels ou transports publics)	CHF 0.70 par km

Conclusions

Au vu de ce qui précède, le bureau du Conseil général vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis n° 8/2021 présenté le 17 juin 2021 ;
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'accepter la nouvelle grille des indemnités du Conseil général selon le point « Indemnités du Conseil général 2021 – 2026 » du présent préavis, applicable dès le 1^{er} juillet 2021.

Au nom du bureau du Conseil

La Présidente
Martine Borgeaud



Le Secrétaire
Flavio de Almeida Fernandes



Approuvé en séance le 14 mai 2021

